



Concurrence : copie de produit du domaine public

Par **merovinor_old**, le **30/10/2007** à **11:51**

Bonjour à tous,

J'aimerais connaître votre avis sur un projet que je souhaite développer en partenariat avec d'autres prestataires de services.

L'an dernier la société dans laquelle je travaillais a déposé le bilan, une autre société a attendu la liquidation pour reprendre l'activité avec 15 employés.

Pour ma part je travaille dans une autre société qui fabrique des produits complémentaires à ceux fabriqués par mon ex-société. Je souhaiterais jouer le rôle d'ensemblier en proposant à mes clients les mêmes produits que je vendais avant. Sachant qu'ils sont du domaine public.

Ma question est : Puis-je acheter à un sous-traitant des produits identiques (trait pour trait) à ceux fabriqués par mon ancienne société, sachant qu'ils sont encore sur le marché par l'intermédiaire d'une autre société qui a racheté les plans et le savoir faire.

D'avance Merci